

B-Bruxelles: Encodage et correction de données — Procédure restreinte

(89/C 277/10)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Commission des Communautés européennes, direction générale du personnel et de l'administration, IX.I.PR, à l'attention de M. P. Mairesse, IMCO 5/3, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles.
2. a) **Mode de passation:** Appel d'offres restreint, référence IX.I.PR/ENCODAGE.
b)
3. a) **Lieu d'exécution:** Bruxelles et Luxembourg.
b) **Objet du marché:** Pour les besoins des institutions européennes, travaux divers d'encodage et de correction de données alphanumériques pour systèmes informatiques.
c), d)
- 4.
- 5.
6. a) **Date limite de réception des demandes de participation:** Le 5 décembre 1989, le cachet de la poste ou, en cas de dépôt, le reçu daté et signé par le fonctionnaire du service mentionné au point 1 fait foi.
b) **Adresse:** Voir au point 1.
c) **Langue(s):** Toute langue officielle de la Communauté européenne.
7. **Date limite d'envoi des invitations à soumissionner:** Le 19 décembre 1989.
8. **Conditions minimales:** Les demandes de participation doivent obligatoirement comporter les documents suivants, en vue de permettre la sélection des candidats invités à soumissionner:
 - statuts,
 - dernier bilan,
 - références bancaires,
 - chiffre d'affaires du dernier exercice.
9. **Critères d'attribution:** L'invitation à soumissionner indiquera les critères qui seront utilisés pour l'évaluation des offres.
- 10.
11. **Date d'envoi de l'avis:** Le 18 octobre 1989.
12. **Date de réception de l'avis par l'OPOCE:** Le 23 octobre 1989.